# CROSSWAY ©

# La téléconsultation dans le cadre de l'épidémie Coronavirus (Covid-19)







Copyright © Cegedim Logiciels Médicaux 2020

Tous droits réservés – Ce document est la propriété de Cegedim Logiciels Médicaux. Il ne peut être reproduit, ni communiqué à des tiers sans autorisation écrite d'une personne mandatée à cet effet.

# crossway<sup>°</sup>

## SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
QUAND PUIS-JE FAIRE UNE TÉLÉCONSULTATION ?	4
LES PRINCIPES DE REMBOURSEMENT	4
FACTURER UN ACTE DE TÉLÉCONSULTATION EN MODE SESAM SANS VITALE (« TÉLÉMÉDECINE »)	5
Préalable	5
FACTURATION DE LA TÉLÉCONSULTATION	6
FACTURER UN ACTE DISTANT EN MODE DÉGRADÉ	8
COMMENT LE FAIRE PAYER ?	11
PARTAGER DES DOCUMENTS	12
Transmission sécurisée	12
TRANSMISSION NON SÉCURISÉE	13
PARAMÉTRER MA SIGNATURE SCANNÉE	14
ÉTABLIR ET TRANSMETTRE UN ARRÊT DE TRAVAIL	14
ÉTABLIR L'ARRÊT DE TRAVAIL	14

Suivi des modifications surlignées en jaune :

16/03/2020	Création document – adaptation décret « TLC hors parcours de soins »
19/03/2020	Modification – Prise en charge 100%
24/03/2020	Modification – Paramétrer ma signature scannée
20/04/2020	Modification – Facturation des actes de téléconsultation complexe
	Modification – Facturation des actes distants (APC et APY) en mode dégradé
	Modification – Facturation des actes complexes CSO, CSM et CSE



# Introduction

Le recours aux actes de téléconsultation vous permet de réaliser des consultations à distance, dès que vous le vous jugez opportun pour vos patients.

Répondant à un objectif général de meilleur accès aux soins, son intérêt apparaît d'autant plus marqué dans le contexte actuel, lié à la gestion du COVID-19.

La téléconsultation vous permet en effet de prendre en charge les patients qui ne peuvent se déplacer.

Elle constitue ainsi à la fois une solution de continuité des soins de votre activité et de limitation des risques de propagation du coronavirus, au sein des cabinets libéraux.

# Quand puis-je faire une téléconsultation ?

La téléconsultation permet notamment :

- De réaliser des primo-consultations de patient présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre en complément du SAMU-centre 15.
- D'assurer la prise en charge à domicile des patients infectés par le coronavirus ou susceptibles de l'être.

# Les principes de remboursement

- Le tarif de la téléconsultation est équivalent au tarif de la consultation présentielle.
- La prise en charge est assurée par l'Assurance maladie obligatoire à 100% pour toutes les téléconsultations.
- Vous effectuez ainsi uniquement une transmission de la feuille de soins à l'assurance maladie obligatoire. Dans ce cadre, il est fortement préconisé de proposer le tiers payant aux patients.
- Pour les seuls patients infectés par le coronavirus ou susceptibles de l'être, vous pouvez recourir à la téléconsultation sans connaitre préalablement le patient et en dérogeant aux règles du parcours de soins.

# crossway<sup>°</sup>

# Facturer un acte de téléconsultation en mode Sesam sans Vitale (« Télémédecine »)

Liste des actes autorisés en mode SESAM sans Vitale : TC, TCG, TE1, TE2, RNM.

000000

Les fonctionnalités décrites ci-dessous sont intégrées dans le dernier module de facturation (avenant 18 « Télémédecine » du Cahier des Charges Sesam Vitale)

Si vous n'avez pas encore évolué vers celui-ci, vous ne pourrez facturer une téléconsultation qu'en mode dégradé.

Plus infos sur le site Ameli Téléconsultation

#### **Préalable**

**Onglet Ass. Maladie** 

La facturation de la téléconsultation nécessite de renseigner un minimum d'informations administratives concernant le patient afin d'être fiabilisée par le service en ligne ADRi (Acquisition des Droits Intégrés, carte CPS et connexion internet nécessaires).

Ces informations sont : le nom, le prénom, le prénom, le NIR (numéro de sécurité sociale) et la date de naissance et les codes Centre, Régime et Caisse de l'assuré.

Si le dossier patient est déjà connu de votre logiciel, ces informations sont normalement déjà présentes grâce à une lecture précédente de la carte vitale.

S'il s'agit d'un nouveau patient, vous devez saisir ces informations dans le dossier administratif.

-		Administratif	Ass. maladie	Famille	Correspondants
<b>9</b>	Assurance Maladie	Obligatoire			
	Assuré 1730163220800 Qualité Assuré Identité de l'assur	Clé 92	Rang gémellaire 1 🛟		
¥	Nom usuel Nom de naissance	Prér	iom		
<b>(</b>	Adresse Code postal	Ville			
	Ouverture des droits à     Centre Régime Ca     9881 01 3-	PAssurance Maladie Obligatoir isse Gestion Couvertu 49 13 00100	e (AMO) re		
	Assurance Maladie	Complémentaire			Mutuelle
	Aucune information	saisie concernant l'AMC			Aucune information sa

*Vous pouvez aussi consulter les droits AMO (Assurance Maladie Obligatoire) et récupérer les codes Centre Régime Caisse de votre patient en* accédant au téléservice « Info patient » sur Ameli.fr <u>Infopatient sur Ameli Pro</u>.

*Note :* si vous ne connaissez pas le patient et que vous n'avez pas les moyens de consulter ADRi ou Infopatient, il vous faudra envoyez une feuille de soins papier (avec la facturation du code TCG ou TC selon le cas, cf ci-dessous) par voie postale à l'assuré qui aura la charge de l'adresser à son organisme de sécurité sociale pour obtenir un remboursement.



### Facturation de la téléconsultation

- 1. Déroulez votre téléconsultation comme une consultation classique, selon vos habitudes,
- 2. Validez celle-ci.
- 3. Cochez Téléconsultation. Et cliquez sur Enregistrer et Valider.

Raison principale du contact	🔘 Valider la saisie de		
✤ Diabète de type 2	<ul> <li>C Consultation</li> </ul>	3	`
A la date du 16/03/2020 01	• Téléconsultation		
Dublication du VSN dans la DND	Normal		

Sélectionnez le taux d'exonération = Non exonéré.
 La Feuille de Soins en mode « Sesam sans Vitale » s'ouvre.

😻 Feuille de soins électronique		– 🗆 ×
Médecin prescripteur	Feuille de Soins médecin mode SESAM sans Vitale (Mode Démo)	Différer envoi
Prescripteur : V III	Conditions data Conditions data Conditions data Conditions Condit	
Médecin Parcours de soins Non concerné	Part pro     Part completer solution       Gestion Unique     Gestion Séparée       Ters Payant     Ters Payant       Pas de Tiers Payant     Hors Tiers Payant	
Indicateur : U-Urgence V Identifé MT : MEDECIN RPPSADELI VIRGINIE V Déclaration médesin traitant : Oui Non	Nature assurance :     Malade     Détails     Service AMO       Exonération :     3 - Prestations exonérantes     ~       Accident droit commun :     OUI     NNN	Supprimer tous les actes 🗃
Bénéficiaire et assuré Coordonnées de l'assuré : Nom et prénom : DESHAUX NATHALLE Bénéficiaire des soins : Nom et prénom : DESHAUX NATHALLE Date de naissance : 13/06/1323 (64 ang)	Date exécution         Cotation         Prix unitaire         Base         Facturé         Taux         Part AMO         Part AMO           12/04/2020         TCG         25.00 €         25.00 €         25.00 €         25.00 €         25.00 €         25.00 €         25.00 €         25.00 €         25.00 €         20.00 €	Reste à charge         QD         Exo           0.00 €         0.00 €         3           0.00 €         0.00 €         3
N°immatriculation :         255069999999 34           Qualité :         Ascuré           NIR Certifié :         255069999999 34           Aide Comp. Santé :         N/R	Total : 27.00 € Total AMO : 27.00 € Total AMC : 0.00 € Total AAC : 0.00 € Liste des actes favoris Actes CAM Actes NAP Actes composés	ter un nouvel acte dans la liste 🤇
Assurance Maladie Obligatoire Nom de la caisse : Régime : 01 Caisse : 999 Centre : 9999 Contre : 9999 Assurance Maladie Complémentaire	Code         Libelé         Base remb.         Mor           MGE         Libelé         Base remb.         Mor           MGE         Majoration pour les enfants de 2 à 6 ans         3.00 €           MICE         Majoration pour les enfants de 0 à 2 ans         5.00 €           MRO         Majoration pour les enfants de 0 à 2 ans         5.00 €           MRO         Majoration rourise canterista         2.00 €           MRH         Majoration nourise canterista         0.00 €           PRA         Participation sauré         0.00 €           PPS         Plan Personnalie de Santé         0.0.00 €           Téléconsultation         23.00 €	tant facturé 3.00 € 2 2 2 5.00 € 2 2 2 2.00 € 2 2 2 2.00 € 2 2 2 10.00 € 2 2 2 2.00 € 2 2 2
Organisme complémentaire : N/R 📓 圆	×    [	Valider 🛛 Annuler



- 6. Vous pouvez visualisez les droits de votre patient (« Droits AMO ouvert » par exemple) obtenus via l'accès automatique au téléservice intégré **ADRi**.
- 7. Compte tenu du contexte, il est recommandé de pratiquer le tiers payant AMO. Cochez « Tiers Payant » en part principale.
- 8. Indiquez dans la feuille de soins Exonération : 3 Prestations exonérantes

crossway

- 9. Renseignez la feuille de soins comme d'habitude avec les actes suivants (NGAP) :
  - Le code TCG (pour les médecins généralistes de secteur 1, de secteur 2 adhérant à l'OPTAM ou de secteur 2 non adhérant à l'OPTAM lorsqu'ils respectent les tarifs opposables.
  - Le code TC pour les autres médecins.

Si les actes TC et TCG ne sont pas présents dans la liste des actes NGAP, cliquez sur :

Ajouter un nouvel acte dans la liste

Gestion des code	es actes NGAP		×
Lettre dé : Code acte : Libellé :	TCG - Téléconsultation généralis TCG	te Modification des infos règlementaires	~
Moi Base rer	ntant facturé : 25.0 mboursement : 25.0	A partir du : / / Montant facturé : 0.0 Base remboursement : 0.0	
		OK Annul	er

Téléconsultation Généraliste en métropole

#### Téléconsultation en métropole

Gestion des code	s actes NGAP		×
Lettre dé : Code acte :	TC - Téléconsultation	Modification des infos r	èglementaires
Libellé :	Téléconsultation		
Moi Base rer	ntant facturé : 23.0 mboursement : 23.0	A partir du : Montant facturé : Base remboursement :	// <b>3</b>
			OK Annuler



#### 10. Ajouter les éventuels actes de majoration liés à une téléconsultation complexe :

	Code Consultations complexes	Téléconsultations complexes
Majorations pour consultation complexes	MPS/TCA/MPT/SGE/PTG/MMF/MCA/PPR/PPN/MCT/SLA/MSP/ POG/PEG avec code agrégé MCX	Cotations habituelles en remplaçant
Majorations de sorties d'hospitalisation	MIC/MSH	la CS ou C par la TC et la G ou GS par la TCG
Majoration « endocrinologie »	MCE	avec exo DIV

Les informations de ce tableau, issues de la « Fiche médecins : Recours à la téléconsultation dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19) », mise à jour en date du 09/04/2020, sont susceptibles de changer. Merci de vous rapprocher de votre CPAM pour toute information complémentaire.

11. Validez la feuille de soins. Validez le règlement de la téléconsultation.

#### Il n'est pas nécessaire d'envoyer en parallèle une feuille de soin papier.

# Facturer un acte distant en mode Dégradé

Seuls les actes de téléconsultation TC, TCG, TE1, TE2 et RNM sont à réaliser en mode « SESAM sans Vitale » (ou « Télémédecine »), mode pour lequel l'appel au téléservice ADRi est nécessaire.

Tous les autres actes distants sont à réaliser en mode « Dégradé ».

Pendant l'épidémie de COVID 19, afin de tenir compte des difficultés d'accès à des soins de second recours en présentiel, de nouvelles mesures dérogatoires sont mises en place. Les actes suivants peuvent être facturés à distance, aux mêmes tarifs qu'en présentiel :

- Les avis ponctuels de consultant (actes APC et APY)
- Les téléconsultations complexes CSO, CSM et CSE avec code agrégé CCX.



- 1. Déroulez votre consultation selon vos habitudes,
- 2. Validez celle-ci en cliquant sur Valider.
- 3. Cliquez sur Non à ce message :

CONFIRMATION						
Pour faire une FSE en mode sécurisé, la carte Vitale du patient doit être lue. Voulez-vous la lire maintenant ?						
Oui Non Annuler						

- 4. Cochez Faire une FSE en mode SESAM Dégradé (sans Carte Vitale). Puis Validez.
- 5. Sélectionnez le taux de remboursement à appliquer pour le bénéficiaire. La Feuille de Soins en mode dégradé s'ouvre.

	Ciffére envo
Y	Supprimer tous les actes a
 ▼	Supprimer tous les arctes 🕅
<b>_</b>	Supprimer tous les arctes 🕅
>	Supprimer tous les actes
×	Supprimer tous les actes 🕷
~	Supprimer tous les a <u>ctes</u>
~	Supprimer tous les actes
	Supprimer tous les actes
	Supprimer tous les actes
Part AMC 50.00 €	Reste à charge QD Exo 0.00 € 0.00 € 3
00 €	
Ajoute	er un nouvel acte dans la liste 🝳
remb. Mont	tant facturé
25.00 €	25.00 € 🔮 🥒 📑 🔺
12 00 E	12.00 🗧 🔮 🥒 📑
12.00 €	50.00 € 🔛 🦯 📑
50.00 €	
50.00 € 62.50 €	23.00 €
12.00 € 50.00 € 62.50 € 23.00 € 26.00 €	23.00 € P 26.00 € P
50.00 € 62.50 € 23.00 € 26.00 € 46.00 €	23.00 € 🔮 🥒 📑 26.00 € 🔮 🎤 📑 46.00 € 😭 🥒
	62.50.6

6. Si vous n'êtes pas le médecin traitant du patient, vous devez également indiquer la mention urgence dans la feuille de soins pour ne pas que le patient ne soit pas pénalisé au niveau du remboursement de l'acte de téléconsultation (dérogation au parcours de soins).

7. Vous pouvez visualisez les droits de votre patient (« Droits AMO ouvert » par exemple) obtenus via l'accès automatique au téléservice intégré ADRi.



9. Indiquez dans la feuille de soins Exonération : 3 – Prestations exonérantes

crossway<sup>°</sup>

10. Renseignez la feuille de soins comme d'habitude avec les actes APC ou APY.

Si ces actes ne sont pas présents dans la liste des actes NGAP, cliquez sur :

Ajouter un nouvel acte dans la liste

APC – Avis Ponctue	l de	Consult	ant du	ı méc	lecin (	(en mé	étrop	ole	:)
						•			

Gestion des code	s actes NGAP		×
Lettre dé :	APC - Avis ponctuel de consult	ant du médecin	~
Code acte :	APC	Modification des infos règle	ementaires
Libellé :	Avis ponctuel de consultant du	ı médecin	
Mor Base rer	ntant facturé : 50.0 nboursement : 50.0	A partir du : / Montant facturé : Base remboursement :	/
		[	OK Annuler

APY – Avis Ponctuel de Consultant réalisé par PSY, NeuroPSY ou Neurologue (en métropole)

Sestion des code	s actes NGAP		×			
Lettre dé :	APY - Avis ponctuel de consultant	réalisé par PSY, NeuroPSY ou Neurologue	~			
Code acte :	APY	Modification des infos règlementaire	es			
Libellé :	Avis ponctuel de consultant réalisé par PSY, NeuroPSY ou Neurologue					
Mor Base ren	ntant facturé : 62.5 nboursement : 62.5	A partir du : / / Montant facturé : 00 Base remboursement : 00	0.0 ).0			
		ОК	Annuler			

11. Validez la feuille de soins. Validez le règlement de la téléconsultation.

Il n'est pas nécessaire d'envoyer en parallèle une feuille de soin papier.



# Comment le faire payer ?

Compte tenu du contexte, il est recommandé d'effectuer du tiers payant sur la part assurance maladie obligatoire dès lors que vous êtes en capacité d'élaborer une FSE.

Quelle que soit la situation, pour le montant restant à la charge du patient, notamment la part complémentaire ou un éventuel dépassement, tous les moyens de paiement peuvent être choisis :

- Paiement en ligne type Paypal, Lydia, Lyf pay, Paylib, etc
- · Virement instantané entre comptes bancaires,
- Chèque adressé par le patient,
- Paiement en ligne par carte bancaire si le médecin dispose d'une solution CB intégrée à la solution télémédecine utilisée, comme par exemple <u>Docavenue</u> ou la nouvelle solution Cegedim Maiia.

 

 Face au Coronavirus, soyez disponible pour vos patients avec la téléconsultation immédiate :

 MOIIO
 01 49 09 34 99 https://www.maiia.com/pro



# Partager des documents

Si la téléconsultation vous conduit à réaliser des documents à partager avec le patient ou un professionnel de santé (ordonnance, courriers, etc...), vous pouvez les transmettre de manière sécurisée par les moyens suivants.

#### **Transmission sécurisée**

À un professionnel de santé et à votre patient, par le Dossier Médical Partagé (DMP) \*

1. Cliquez sur



- 2. Dans l'onglet Visualisation, sélectionnez les documents à transmettre,
- 3. Cliquez sur 🔤
- 4. Répondez « Oui » au message vous rappelant votre responsabilité concernant le document.
- 5. Sélectionnez le Type du courrier, dans la fenêtre « Saisie des données DMP »,
- 6. Sélectionnez le Type détaillé du courrier,
- 7. Validez la fenêtre Saisie des données DMP.

Le document est soumis sur le DMP.

#### À un professionnel de santé, par la Messagerie Sécurisé de Santé (Mailiz) \*

1. Cliquez sur



- 2. Dans l'onglet Visualisation, sélectionnez les documents à transmettre,
- 3. Faites un clic-droit, puis Envoyer en PDF vers messagerie,

La fenêtre Nouveau message de MSS s'ouvre avec le document en pièce jointe.

4. Remplissez le message, puis cliquez sur

<u>Envoyer</u>

Le document est envoyé via la Messagerie Sécurisée de Santé.

(\*) nécessite l'abonnement à l'option Pack SRi



#### À votre patient, via votre outil de téléconsultation dédié

Depuis votre solution de téléconsultation dédiée, vous importez les documents à télétransmettre.

Prenons l'exemple de l'agenda en ligne Maiia ou Docavenue:

- 1. Cliquez sur le menu Téléconsultation,
- 2. Sélectionnez le patient pour lequel vous souhaitez importer le ou les documents et dont la téléconsultation a un statut « En cours » ou « Terminée ».



Cette opération manuelle d'importation de documents de votre patient dans Maiia doit être faite impérativement après la validation de l'acte de téléconsultation ET avant tout changement de patient ou avant la fermeture de Crossway.

#### Transmission non sécurisée

Vous pouvez utiliser votre messagerie par défaut.

- 1. Cliquez sur
- 2. Dans l'onglet Visualisation, double-cliquez sur le document à transmettre,
- 3. Cliquez sur l'icône ci-dessous, puis choisissez Envoyer vers non sécurisé,

🔛 Word - O	rdonnance complémentaire - Docteur MEDECIN RPPS-AI	
Fichier		
🖏 🖪	🛫 • 🗤 🥔 🔲 😒 🕼	
Fichier Envoyer vers		
<b>D</b> 5-1	Envoyer en PDF vers	
ш ́	Envoyer vers non sécurisé	

4. Votre messagerie s'ouvre, avec le document en pièce jointe. Remplissez le message, puis envoyezle.



# Paramétrer ma signature scannée

Vous pouvez si vous le souhaitez intégrer votre signature scannée dans les documents.

- 1. Cliquez sur le menu Paramétrage → Utilisateurs...,
- 2. Sélectionnez votre nom,
- 3. Cliquez sur ce bouton 🔛
- Sélectionnez l'image scannée de votre signature dans votre explorateur Windows,

Seuls les formats JPEG et PNG sont autorisés.

	Utilisateurs					
	Nom	Spécialité	Catégorie	Signature	^	
	MEDCAB LAURENCE	Ophtalmologie	Médecin	Non		
MEDCAB RPPS-ADELI6356 LAURENCE		Médecine Générale	Médecin	Non		
	MEDE VIRGINIE	Médecine Générale	Médecin	Non		
	MEDECIN RPPS-ADELI VIRGINIE	Médecine Générale	Médecin	Oui		
	MEDECIN RPPS-ADELI VIRGINIE	Pédicure	Médecin	Non		
200	MEDECIN RPPS-ADELI VIRGINIE	Médecine Générale	Médecin	Non		
A 📄	ide				> v	
Signature scannée						

5. Validez votre paramétrage. Via la colonne Signature vous pourrez contrôler que votre signature est bien importée (passage de non à oui).

Votre signature apparait automatiquement sur vos ordonnances médicamenteuses et complémentaires, lorsque vous cochez **Téléconsultation** à la validation de celle-ci.

## Établir et transmettre un Arrêt de Travail

En cas de prescription d'Avis d'Arrêt de Travail, le téléservice AATi (Avis d'Arrêt de Travail Intégré au logiciel) n'est pas disponible car vous ne disposez pas de la carte vitale de votre patient. Il est donc préconisé de suivre la démarche ci-dessous.

#### Établir l'arrêt de travail

- 1. Connectez-vous sur amelipro avec votre carte CPS,
- 2. Saisissez le NIR du patient,
- 3. Comme habituellement, réalisez l'arrêt de travail en ligne,
- 4. Validez l'arrêt de travail en cliquant sur le bouton Transmettre.
- 5. Et suivre les instructions pour l'envoi des pièces à l'employeur





# Un espace client personnel en ligne

- · Toutes mes actus : rester informé(e)
- Mon support : télécharger mes mises à jour
- · Options et services : souscrire directement en ligne
- · Mes e-factures : disposer de mes factures en ligne

Pour contacter le support technique		01.41.86.36.00 – choix n° 3 <u>clmassistance@cegedim.fr</u>
Pour contacter le support technique des contrats de proximité		01.41.86.36.01
		01 41 95 25 00 shoix p°1
Pour contacter le support commercial		<u>clminfos@cegedim.fr</u>



 □
 01 41 86 36 00

 ⊠
 CLMinfos@cegedim.fr

 □
 www.cegedim-logiciels.com

Cegedim Logiciels Médicaux 121, rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt

